

Publié le 3/07/2024

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le

ID : 014-200065589-20240627-2024_97-DE

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au préau de la commune de Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
20.06.2024
Date d'affichage
20.06.2024

Nombre de conseillers :
En exercice 39
Présents 30
Titulaires 27
Suppléants 3
Pouvoirs 4
Votants 34
20h05 départ titulaire -2
Pouvoir -1
Votants 31

Quorum 20

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, M. Thomas LEROY, Mmes Lydie MAIGRET, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, MM. Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Gwenaëlle de MICHIEL (suppléante de Sophie de GIBON), MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Siegfried GLESSMER (suppléante de Henri LEHUGEUR), Mme Coralie ARRUEGO (départ à 20h05), M. Stéphane CASTEL (départ à 20h05), Mme Alexandra LEPINAY, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Martine JULIEN (suppléante de Patricia LECOMTE), MM. Didier LEMONNIER, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Marianne TURPIN, Florence SERANDOUR (pouvoir à Nathaly MONROCQ), Sophie de GIBON, MM. Stéphane AMILCAR (pouvoir à Claude FOUCHER), William HERFORT, Henri LEHUGEUR, Matthieu PICHON (pouvoir à Joël DUGUEY), Alexandre PIGEONNIER, Mmes Christel POIROT (pouvoir à Coralie ARRUEGO), Patricia LECOMTE, M. Alain BOHEME.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre FORGEAS

Délibération n° 2024 / 97

Objet : OTRI - Lancement du nouvel appel d'offres pour la mise en place de la tarification incitative et la collecte des biodéchets

Suite à la réalisation d'une première mise en concurrence, 4 lots n'ont pu être attribués pour diverses raisons :

- Accord-cadre à bons de commande - lot n°1 « fourniture et livraisons des composteurs individuels » : Infructueux
- Accord-cadre à bons de commande - lot n°8 « fourniture de systèmes d'identification embarqués sur des bennes à ordures ménagères pour des bacs pucés » : Sans suite
- Marché de prestations de services - lot n°1 « réalisation des enquêtes de dotation » : Sans suite
- Marché de prestations de services - lot n°3 « mise à disposition de systèmes embarqués de géolocalisation permettant l'exploitation des données et l'aide aux chauffeurs pour le guidage de la collecte » : Sans suite

Il convient de relancer une consultation de marché public de fournitures composé de 3 lots et passée sous forme d'un accord-cadre composite d'une durée de 4 ans :

- Lot n°1 : Fourniture et livraison de composteurs individuels en bois (à bons de commande)
- Lot n°2 : Réalisation des enquêtes de dotation (à prix forfaitaire ou BPU)
- Lot n°3 : Fourniture d'une solution informatique embarquée et prestation de création de tournées de collecte (à prix forfaitaire ou BPU).

Le montant estimatif de ce marché est de 655 675 € HT.

Les marchés mixtes qui ont « pour objet des services et des fournitures » sont définis à l'article L1111-5 du Code de la Commande Publique. Dans la mesure où le montant estimé des prestations de fournitures (lot 1 + lot 3) est supérieur au montant estimé des prestations de services (lot 2), le marché est considéré comme un marché de fournitures.

Les attributaires seront désignés sur la base des critères suivants : valeur technique de l'offre, prix proposé et délais d'exécution.

La nature précise des prestations attendues, la pondération et les modalités de mise en œuvre de chacun des critères seront précisées dans le dossier de consultation mis à disposition des entreprises.

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les délibérations n°2024/81, 82 et 83 du conseil communautaire du 30 mai 2024,

Vu la délibération n°2024/96 du conseil communautaire du 27 juin 2024,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

↳ Décide d'autoriser le lancement de la nouvelle consultation pour la mise en place du tri à la source, de la collecte séparée des biodéchets et de la tarification incitative selon les modalités indiquées ci-dessus ;

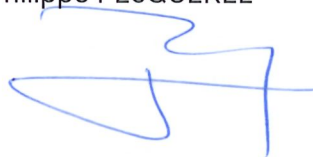
↳ Autorise M. le Président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre FORGEAS



Le Président,
Philippe PESQUEREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr